

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu sommaire

Affiché en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Séance du 25 Juin 2010

Date de Convocation du Conseil Municipal : 21 juin 2010

Présents

M Maniquaire Michel, M Noirot Jérôme, Mme Reymond Fabienne, Mme Filoni Graziella, M Durif-Varambon Bernard, M Rey Thierry, Mme Saffon Brigitte, Melle Proupin Dominique

Secrétaire

Graziella Filoni

1. Décision modificative cour de ferme

Suite à des frais de facturation de 31 €, une décision modificative est votée à l'unanimité pour un transfert du compte dépense D4581 en compte recette R4582 du budget investissement.

2. Reprise parcelle Lautré

Monsieur Colombies, tuteur légal de Melle Lautré, propriétaire d'une parcelle et d'un caveau au cimetière d'Esperce souhaite l'intégration de la parcelle N°WD158 au cimetière communal. La mairie accepte pour un euro symbolique avec frais de notaire à la charge du cédant, plus la réalisation de l'enduit sur le mur d'enceinte nouvellement refait. Une demande d'information sur le type de concession sera demandée au cédant.

Voté à l'unanimité moins une abstention.

3. Intégration école de musique dans l'intercommunalité

Voté à quatre pour, trois contre et une abstention.

4. Changement d'horaire de Philippe Datte

Le conseil municipal accepte le changement d'horaire de l'employé municipal, qui consiste à passer de 24h hebdomadaire à 20h hebdomadaire, et transmettra sa demande et son dossier, lorsque ce dernier sera complet, à la commission de déontologie, selon la procédure légale.

5. PLU (rapport commissaire enquêteur)

Le compte rendu de l'enquête publique réalisé par le commissaire enquêteur est mis à la disposition du public en mairie, aux heures d'ouverture des bureaux.

6. Débats sur projets communaux

Maison Pelata : le SIVU et la DDTE seront contactés pour connaître les possibilités de financements en sortie d'insalubrité de ce bâtiment. La réflexion porte sur la possibilité de transformer la maison Pelata en logements sociaux proposés à la location.

8. Questions diverses

Les lampadaires de la rue principale du village (liaison mairie-école) restent fréquemment allumés dans la journée. Le SDEGH, contacté par le maire, propose de remplacer les cellules de détection de luminosité par des horloges astronomiques. Cette opération étant subventionnée, le coût restant dû pour la commune serait de 80 €.

Concernant les nuisances relatives aux moto-cross, une médiation a été organisée par le maire. Le propriétaire des terrains, Monsieur Daniel Loze, s'engage à fermer son terrain par un portail de sorte à rendre l'accès impossible en dehors des activités de l'association. L'association s'engage à n'organiser ses activités qu'un dimanche par mois. Monsieur Loze mettra en place une signalétique sur le deuxième terrain afin qu'il ne soit plus utilisé à usage de moto-cross à l'exception de lui-même.